

Décision du Parti social-démocrate sarrois (SPS) sur l'eupéanisation de la Sarre (7 novembre 1953)

Légende: Le 7 novembre 1953, le Parti social-démocrate sarrois (SPS) adopte une résolution sur la question de l'éventuelle eupéanisation du territoire de la Sarre.

Source: Landesparteivorstand der Sozialdemokratischen Partei des Saarlandes (Hrsg.). Die Saarfrage, eine Dokumentensammlung. Saarbrücken: Sozialdemokratische Partei des Saarlandes, 1954. 72 S. p. 13-14.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_du_parti_social_democrate_sarrois_sps_sur_l_eurpeanisation_de_la_sarre_7_novembre_1953-fr-9b69f770-6633-490c-b824-b5658aedf274.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Décision du Parti social-démocrate sarrois (SPS) sur l'eupéanisation de la Sarre (7 novembre 1953)

Le bureau du SPS a de nouveau pris position sur la question de l'eupéanisation de la Sarre lors de sa réunion du 7 novembre 1953. Il rappelle que, depuis le premier congrès du parti du SPS, qui s'est tenu en 1946 au Stadttheater de Sarrebruck, les organes du parti compétents ont, à chaque occasion, attiré l'attention sur la nécessité d'une solution européenne à la question de la Sarre. Le parti n'a cessé de souligner que la question de la Sarre, objet de discorde entre l'Allemagne et la France, représentait un danger pour l'intégration européenne.

Ayant pris la mesure des revendications de la France et de l'Allemagne mais aussi des intérêts et des nécessités de la population sarroise, le parti est rapidement parvenu à la conclusion que la conciliation des intérêts au niveau national était impossible mais qu'au niveau européen, en revanche, une communauté d'intérêts pouvait naître de ces intérêts divergents. Une telle communauté d'intérêts ne peut cependant se concrétiser que si, à un certain moment, toutes les parties concernées ont l'audace d'aller de l'avant et renoncent à des intérêts partiels *qu'elles peuvent tirer dans l'immédiat*. Cela sera d'autant plus facile que, par ce renoncement, la Sarre se retirera du territoire européen, laissant derrière elle la querelle qui agite les États qui en font encore partie. Dès lors, la Sarre peut accomplir la mission qu'elle s'est assignée, à savoir, être une passerelle entre la France et l'Allemagne et faciliter aux deux pays le chemin vers l'Europe. Toute autre évolution, toute autre tentative de l'une ou l'autre des parties concernées en vue d'une solution sur l'ancienne base nationale (rétrocession à l'Allemagne, annexion par la France ou fondation d'un État de la Sarre souverain) conduira inévitablement, que les intéressés le veuillent ou non, à des affrontements nationalistes et, partant, aux perturbations les plus violentes en Europe.

Le SPS avait prévu dès 1946 cette évolution qui se dessine maintenant clairement pour tous à l'horizon politique et n'a eu de cesse d'attirer l'attention sur elle. Partant du même constat, le Comisco déclarait en 1950, dans sa résolution de Copenhague:

«La Conférence socialiste internationale défend le point de vue selon lequel l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) à Paris et le Conseil de l'Europe à Strasbourg sont compétents pour trouver une solution constructive à la question de la Sarre, problème européen de premier ordre.»

Le parti s'en tient aujourd'hui encore à cette résolution. En août 1952, alors que l'«eupéanisation» de la Sarre n'était encore qu'un concept vague, le parti, se fondant sur cette résolution du Comisco, a fait des propositions concrètes relatives à l'eupéanisation de la Sarre. Par conséquent, nul autre que le SPS n'a le droit de se féliciter du plan du délégué néerlandais Van der Goes van Naters. Le bureau du parti constate cela avec d'autant plus de satisfaction qu'une personnalité de premier plan, neutre, ayant étudié dans sa globalité toute la problématique sarroise, a émis une proposition qui ne fait qu'aller dans le sens de la politique du parti. Il est donc d'avis que ce rapport mérite d'être le plus largement diffusé, y compris en Sarre.

Le comité est également d'avis que le plan d'eupéanisation du délégué néerlandais du Conseil de l'Europe peut, à quelques petites modifications près, être réalisé dans la forme actuelle.

Le bureau du SPS se félicite en outre tout particulièrement que des hommes d'États avisés mais aussi l'opinion publique de tous les pays européens comprennent l'évolution de la situation dans la Sarre. Il s'incline notamment devant le parti social-démocrate allemand qui, dans son mémoire adressé à l'Internationale, indique que, dans des conditions normales, être favorable au fait qu'une population se détache d'une fédération d'États n'est pas contraire aux principes communs à tous les partis de l'Internationale socialiste.

L'avis du bureau du parti est le suivant: ces conditions normales sont réunies aujourd'hui, la Sarre doit, dans

le cadre d'une évolution prometteuse pour l'avenir, devenir un territoire européen et cette décision doit au bout du compte être approuvée par la population sarroise dans le cadre de son droit à l'autodétermination.

Le comité du parti constate donc avec satisfaction que le SPS, suivant sans se fourvoyer le chemin qu'il s'est tracé depuis 1946, en accord avec le socialisme international, a tout placé et continuera de tout placer au service d'une intégration européenne. Il constate également que les fruits de cette évolution, à savoir la fin d'une inimitié de plusieurs siècles entre l'Allemagne et la France, arrivent à maturité et que la voie vers l'unification de l'Europe est libre.